



PAR COURRIEL

[REDACTED]

Montréal, le 1^{er} février 2016

Suzanne Paquin
Secrétaire générale
et vice-présidente
Services juridiques

Objet : Votre demande d'accès à l'information
N/D 032 142 000 / 2016-002D

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information datée du 6 janvier dernier et telle que formulée, vous désirez obtenir :

*« All documents related to the sale of customers data collected from the use of the Inspire program to third parties.
I am looking for any lists or memos or other documents related to what third parties have purchased customer data collected through the use the Inspire program.
Please also include documents related to the potential sale of customer data to third parties ».*

Nous souhaitons vous informer que nous ne pouvons vous transmettre les documents demandés puisqu'ils sont inexistant, le tout conformément à l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

En effet, vous devez comprendre que la SAQ ne vend pas et n'entend pas vendre les données recueillies sur ces clients dans le cadre du programme *SAQ Inspire*.

D'ailleurs, nous tenons à souligner que la SAQ est soucieuse de protéger les renseignements personnels de chacun de ses clients, telle qu'elle s'est engagée à le faire dans sa politique de confidentialité qui se trouve sur notre site web www.saq.com (<http://www.saq.com/content/SAQ/fr/a-propos/infos-achat/achat-en-ligne/aspects-legaux.html>), le tout conformément aux exigences légales de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Recevez, [REDACTED] l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable à l'information

[REDACTED]

Suzanne Paquin

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC